

Influence, pluralisme et dialogue : reconfigurations françaises et marocaines du langage commun de la Francophonie

Influence, Pluralism, and Dialogue: French and Moroccan Reconfigurations of Francophonie's Common Language

Bousfiha Mohamed Aymane

Doctorant

Faculté des lettres et des sciences humaines Ain Chok

Université Hassan II, Casablanca

Les différenciations socio anthropologiques et les identités sociales

Maroc

Date de soumission : 31/07/2026

Date d'acceptation : 30/08/2026

Pour citer cet article :

Bousfiha. M. A. (2026) « Influence, pluralisme et dialogue : reconfigurations françaises et marocaines du langage commun de la Francophonie », Revue Internationale du chercheur « Volume 7 : Numéro 3 » pp : 1150-1174

Résumé

Cet article analyse la manière dont la France et le Maroc recontextualisent le langage commun de la Francophonie autour de l'influence, du pluralisme et du dialogue. Fondée sur une analyse documentaire comparative de douze textes institutionnels produits entre 2011 et 2024, l'étude montre que la France associe davantage le français au rayonnement et à l'attractivité internationale, tandis que le Maroc le mobilise comme ressource de médiation dans un environnement plurilingue. Les deux configurations convergent néanmoins vers une redéfinition du français articulant coopération, diversité linguistique, éducation et transformations numériques.

Mots-clés : Francophonie ; diplomatie linguistique ; pluralisme linguistique ; recontextualisation discursive ; France–Maroc.

Abstract

This article examines how France and Morocco recontextualize Francophonie's common language around influence, pluralism, and dialogue. Based on a comparative documentary analysis of twelve institutional texts produced between 2011 and 2024, the study shows that France associates French more closely with international outreach and attractiveness, whereas Morocco mobilizes it as a resource for mediation within a multilingual environment. Despite these differences, both configurations converge toward a redefinition of French that combines cooperation, linguistic diversity, education, and digital transformations.

Keywords: Francophonie; language diplomacy; linguistic pluralism; discursive recontextualization; France–Morocco.

1. Introduction

La Francophonie contemporaine ne se limite plus au partage de la langue française. Elle constitue également un espace politique et institutionnel dans lequel la langue est mobilisée autour d'enjeux de coopération, de diversité culturelle et linguistique, de dialogue et d'influence. Cette évolution apparaît notamment dans le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, qui inscrit le renforcement de l'influence des francophones dans le monde parmi les ambitions de l'Organisation internationale de la Francophonie, tout en associant cette influence au respect du plurilinguisme et de la diversité culturelle (Organisation internationale de la Francophonie [OIF], 2022).

Cette évolution ne signifie toutefois pas que la Francophonie constitue un espace homogène. Vigouroux (2013) souligne la pluralité des réalités recouvertes par la notion de Francophonie, qui renvoie à la fois à une organisation internationale et à des communautés de locuteurs caractérisées par des trajectoires sociolinguistiques différentes. Klinkenberg (2017) montre également que la Francophonie institutionnelle produit un discours spécifique sur la langue, la diversité et les valeurs communes, qu'il convient de distinguer des pratiques effectives des locuteurs. Dès lors, les notions d'influence, de pluralisme et de dialogue peuvent être considérées comme des catégories communes du discours francophone, mais leur signification et leurs usages sont susceptibles de varier selon les contextes nationaux dans lesquels elles sont mobilisées.

La comparaison entre la France et le Maroc offre à cet égard un terrain particulièrement pertinent. La France occupe une position historique centrale dans la diffusion internationale du français et dans la construction institutionnelle de la Francophonie. Le Maroc se caractérise, pour sa part, par une configuration linguistique plurielle dans laquelle plusieurs langues remplissent des fonctions distinctes. La politique éducative marocaine reconnaît notamment le principe du plurilinguisme et de l'alternance linguistique, tandis que les travaux consacrés au français au Maroc soulignent l'écart entre son absence de statut officiel et l'importance des fonctions qu'il continue d'exercer dans plusieurs domaines (Messaoudi, 2025). Par ailleurs, Abourabi (2019) montre que la francophonie intervient également dans la construction des relations extérieures du Maroc, notamment dans sa politique africaine, ce qui permet d'appréhender le français comme une ressource susceptible d'être réappropriée dans une stratégie diplomatique propre au Royaume.

La littérature existante fournit ainsi des travaux importants sur la Francophonie comme construction institutionnelle et idéologique (Klinkenberg, 2017 ; Vigouroux, 2013), sur la situation du français et les politiques linguistiques au Maroc (Messaoudi, 2025 ; Chakrani et al., 2025) ainsi que sur les usages diplomatiques de la francophonie par le Maroc (Abourabi, 2019). Les recherches récentes montrent notamment que les politiques linguistiques marocaines restent traversées par des tensions entre langues officielles, langues étrangères, choix éducatifs et fonctions socioéconomiques des langues (Chakrani et al., 2025). Néanmoins, ces dimensions sont souvent étudiées séparément. La comparaison des manières dont la France et le Maroc s'approprient et reconfigurent un même langage institutionnel francophone, autour de l'influence, du pluralisme et du dialogue, demeure moins explicitement développée. C'est dans cet espace que se situe la présente recherche.

La problématique consiste ainsi à comprendre comment un langage commun produit dans l'espace francophone peut être réinterprété par deux États occupant des positions historiques, linguistiques et diplomatiques différentes. La question centrale de la recherche est donc la suivante : comment la France et le Maroc recontextualisent-ils le langage commun de la Francophonie autour de l'influence, du pluralisme et du dialogue dans leurs configurations nationales respectives ?

L'objectif général de cette étude est d'analyser comparativement ces processus de recontextualisation. Il s'agit, plus précisément, d'identifier la manière dont l'influence, le pluralisme et le dialogue sont mobilisés dans les discours et documents étudiés, de mettre en évidence les convergences et les différences entre les deux configurations nationales et d'examiner le rôle joué par les transformations éducatives et numériques dans ces recompositions.

Trois propositions de recherche orientent l'analyse :

P1. La France recontextualise principalement le langage francophone de l'influence dans une logique de rayonnement, d'attractivité et de présence internationale du français.

P2. Le Maroc recontextualise davantage le langage francophone à travers une logique de pluralisme et de médiation, dans laquelle le français est mobilisé comme ressource fonctionnelle au sein d'un environnement linguistique diversifié.

P3. Malgré leurs configurations distinctes, la France et le Maroc convergent vers une redéfinition du français comme ressource de coopération et d'influence dont l'attractivité

dépend de son articulation avec le plurilinguisme, le dialogue et les transformations éducatives et numériques.

La contribution de cette recherche réside dès lors moins dans une nouvelle description de la présence du français en France et au Maroc que dans l'analyse comparative des significations attribuées à un même répertoire discursif francophone. L'étude défend ainsi l'idée que l'influence, le pluralisme et le dialogue constituent un langage commun dont les usages sont reconfigurés en fonction des trajectoires historiques, des environnements linguistiques et des objectifs diplomatiques propres aux deux pays. Après une revue de littérature et la présentation du cadre théorique, l'article expose la méthodologie de l'analyse documentaire et discursive comparative. Il présente ensuite les résultats relatifs aux trois principales dimensions étudiées avant de les mettre en perspective dans la discussion.

2. Revue de littérature et cadre théorique

2.1. Francophonie, influence et diplomatie linguistique

La Francophonie constitue un objet linguistique, culturel, politique et institutionnel qui ne peut être réduit à une communauté homogène unie par le français. Vigouroux (2013) distingue l'organisation internationale des populations francophones, dont les rapports à la langue résultent de trajectoires historiques et sociales diverses. Cette distinction rejoint Klinkenberg (2017), qui différencie la Francophonie institutionnelle des pratiques effectives des locuteurs et souligne les ambiguïtés d'un discours valorisant désormais le dialogue et la diversité tout en restant marqué par l'histoire et les rapports de pouvoir liés à la diffusion du français.

Cette dimension politique s'inscrit dans une histoire ancienne de la présence culturelle française à l'étranger. Chaubet (2004) montre qu'à partir de la fin du XIX^e siècle, l'Alliance française a fait de l'enseignement du français un moyen de constituer des réseaux culturels et intellectuels au-delà de la diplomatie interétatique. La langue devient ainsi non seulement un objet culturel, mais également une ressource relationnelle susceptible de soutenir une présence internationale durable.

Cette articulation entre langue et influence peut être éclairée par le soft power. Nye (2008) le définit comme la capacité d'obtenir des résultats par l'attraction plutôt que par la coercition ou le paiement, notamment à travers la culture, les valeurs et les politiques. Une langue peut dès lors devenir une ressource d'influence lorsqu'elle facilite l'accès à l'éducation, aux productions culturelles, aux réseaux professionnels ou à la coopération. Toutefois, sa diffusion ne produit

pas automatiquement de l'influence, celle-ci dépendant de la manière dont la ressource linguistique est mobilisée, reçue et appropriée.

La diplomatie publique précise cette dimension relationnelle. Cull (2008) distingue notamment l'écoute, le plaidoyer, la diplomatie culturelle, les échanges et la diffusion internationale de l'information. L'influence ne relève donc pas uniquement de la projection d'une image nationale, mais aussi de relations durables avec les publics. Appliquée au domaine linguistique, cette perspective conduit à envisager la diplomatie linguistique comme l'ensemble des pratiques par lesquelles une langue soutient des relations éducatives, culturelles, scientifiques ou institutionnelles.

Dans le cas français, cette logique s'intègre à une diplomatie d'influence plus large. Gazeau-Secret (2010) considère la Francophonie comme l'une de ses composantes, fondée sur des réseaux linguistiques, culturels et institutionnels. Cette approche permet cependant de distinguer diplomatie linguistique française et influence francophone : la première relève de la politique extérieure de la France, tandis que la seconde s'inscrit dans un espace multilatéral réunissant des États aux intérêts, trajectoires et rapports au français différents. La Francophonie ne peut donc être assimilée à un simple prolongement de l'action extérieure française.

Cette distinction éclaire également l'évolution du rôle diplomatique du français. Hourquebie (2023) montre que sa position historique dans la diplomatie internationale n'est plus acquise et doit désormais être défendue dans un environnement multilingue. La diplomatie linguistique ne vise donc plus seulement à préserver un héritage, mais à maintenir l'utilité et l'attractivité du français dans différents espaces de coopération. Cette évolution se retrouve dans le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030, qui fait de l'influence des francophones la « boussole » du positionnement de l'OIF et l'associe à l'action multilatérale, aux sciences, à l'économie, aux médias et à la société civile (Organisation internationale de la Francophonie [OIF], 2022). La promotion du français s'inscrit parallèlement dans le respect de la diversité culturelle et linguistique (OIF, 2022).

Cette articulation soulève toutefois une question centrale : l'existence d'une langue commune et de réseaux institutionnels n'implique pas que tous les États francophones lui attribuent les mêmes fonctions. Klinkenberg (2017) rappelle que le discours institutionnel construit une représentation commune de la diversité et du dialogue alors que les situations sociolinguistiques restent fortement différenciées. De même, Nye (2008) distingue l'existence d'une ressource culturelle de sa conversion effective en attraction. Il convient donc de différencier trois niveaux

: le français comme ressource linguistique et culturelle ; la diplomatie linguistique comme ensemble de dispositifs mobilisant cette ressource ; et l'influence comme résultat recherché, mais non automatique, de cette mobilisation.

Cette distinction permet d'aborder la comparaison France–Maroc sans présupposer une relation identique à la Francophonie. La France dispose d'une tradition ancienne de diffusion internationale du français, tandis que l'espace francophone permet à d'autres États de réinvestir cette langue selon leurs propres intérêts. Les travaux de Gazeau-Secret (2010) et de Hourquebie (2023) montrent ainsi que l'enjeu ne réside pas seulement dans la promotion du français, mais dans les fonctions diplomatiques qui lui sont attribuées. Dans cette recherche, la diplomatie linguistique désigne donc les dispositifs et discours mobilisant le français comme ressource de coopération, d'attractivité et de présence internationale, tandis que l'influence est envisagée comme une catégorie relationnelle dépendant des acteurs, des objectifs et des contextes. La Francophonie peut ainsi être étudiée comme un cadre commun donnant lieu à des appropriations nationales différenciées.

2.2. Pluralisme linguistique et dialogue interculturel

Le pluralisme linguistique ne se réduit pas à la présence de plusieurs langues dans un même espace. Cenoz (2013) distingue les dimensions individuelles, sociales et institutionnelles du multilinguisme et privilégie une approche dynamique des répertoires linguistiques plutôt qu'une conception des langues comme systèmes séparés. Le pluralisme renvoie ainsi aux conditions de coexistence, de mobilisation et de reconnaissance des langues dans les différents espaces sociaux.

Cette distinction est essentielle pour l'analyse des politiques linguistiques. La reconnaissance de la diversité ne garantit pas une répartition équilibrée des fonctions entre les langues : une politique officiellement plurilingue peut maintenir des hiérarchies scolaires, administratives, économiques ou symboliques. Le pluralisme doit donc être examiné à partir de l'écart entre principes institutionnels et pratiques effectives, plutôt qu'à travers les seules déclarations en faveur de la diversité.

Cette tension traverse également le discours francophone. Klinkenberg (2017) montre que la Francophonie a progressivement intégré la diversité culturelle et le dialogue des cultures à son système de légitimation, tout en restant marquée par une histoire de centralisation et de normalisation du français. Le vocabulaire de la diversité ne constitue donc pas, à lui seul, la preuve d'un pluralisme effectif et peut même atténuer la visibilité des asymétries entre langues.

Cette lecture critique est particulièrement pertinente pour le Maroc. Ennaji (2005) analyse son multilinguisme à travers les choix linguistiques, les identités et les représentations sociales, montrant que l'arabe, l'amazighe, le français et les autres langues étrangères occupent des positions différenciées. Messaoudi (2025) confirme cette distinction entre statut et fonction : malgré l'absence de statut officiel, le français conserve des fonctions importantes, ce qui montre que la position d'une langue dépend aussi de sa présence éducative, de sa valeur économique et de ses usages professionnels.

L'éducation révèle particulièrement ces rapports de pouvoir. Zakhir et O'Brien (2017) mettent en évidence les tensions entre arabisation et maintien du français dans l'enseignement scientifique ainsi que le rôle des représentations de compétence, de modernité et d'utilité dans les choix linguistiques. Chakrani, Ziad et Lachkar (2025) prolongent cette analyse en montrant que le renforcement du français dans l'enseignement des sciences ne relève pas d'une simple diversification pédagogique, mais doit être replacé dans les rapports historiques et socioéconomiques structurant les politiques linguistiques marocaines. Le plurilinguisme institutionnel ne peut donc être assimilé automatiquement à une égalité entre langues.

Le dialogue interculturel appelle la même prudence. Pour Byram (2021), l'interculturalité implique la capacité de mettre en relation différents systèmes de références, d'interpréter les perspectives d'autrui et de développer une réflexion critique sur ses propres représentations. Le dialogue dépasse ainsi la coexistence des cultures : il suppose médiation, interprétation et négociation des différences.

Cette conception permet de problématiser l'expression institutionnelle de « dialogue des cultures ». Dans un espace marqué par des rapports linguistiques asymétriques, une langue commune peut faciliter la communication tout en conservant un prestige ou un pouvoir supérieur à celui d'autres langues. Le dialogue ne peut donc être considéré comme équilibré que si les ressources linguistiques et culturelles des différents acteurs peuvent effectivement être reconnues.

Pluralisme et dialogue font ainsi apparaître une tension centrale : le français peut servir de ressource de médiation tout en participant à une hiérarchie linguistique. Il peut favoriser les échanges, l'accès aux savoirs et la coopération tout en bénéficiant d'une valeur institutionnelle ou socioéconomique supérieure à celle d'autres langues. L'enjeu n'est donc pas de déterminer si le français favorise ou entrave le pluralisme, mais d'identifier les conditions dans lesquelles ces fonctions sont conciliées.

Dans cette recherche, le pluralisme linguistique désigne ainsi l'organisation différenciée des statuts, fonctions et légitimités des langues, tandis que le dialogue interculturel est envisagé comme un processus de médiation dont la portée dépend des rapports institutionnels et symboliques. Ce positionnement permet d'analyser de manière critique la façon dont la France et le Maroc réinterprètent le pluralisme et le dialogue dans leurs appropriations du langage francophone.

2.3. La recontextualisation discursive comme cadre d'analyse

La notion de recontextualisation permet d'analyser la manière dont un discours, un concept ou une pratique change de signification lorsqu'il passe d'un contexte institutionnel ou social à un autre. Bernstein (1990) montre que la circulation des savoirs implique des opérations de sélection, de déplacement et de réorganisation en fonction des règles, des acteurs et des finalités du nouvel espace. La recontextualisation ne correspond donc pas à une simple reproduction, mais à une transformation du contenu transféré.

Cette notion a ensuite été développée dans l'analyse critique du discours. Van Leeuwen (2008) montre que la représentation des pratiques sociales peut être transformée par suppression, ajout, réorganisation, substitution ou évaluation de certains éléments, auxquels peuvent également être attribuées de nouvelles finalités ou justifications. La recontextualisation correspond ainsi à une reconstruction discursive plutôt qu'à un simple déplacement d'informations.

Cette perspective rejoint Fairclough (2003), qui considère le discours comme une dimension des pratiques sociales et insiste sur les relations entre textes, contextes institutionnels et transformations sociales. L'analyse ne porte donc pas uniquement sur le contenu explicite des documents, mais sur la manière dont des discours existants sont repris, combinés ou reformulés. Les choix lexicaux, les relations interdiscursives et les formes de représentation permettent ainsi d'identifier comment des significations sont réorganisées pour répondre à de nouveaux objectifs politiques ou institutionnels.

L'intérêt de cette approche est de dépasser une analyse fondée sur la simple présence d'un vocabulaire commun. Deux acteurs peuvent mobiliser les mêmes notions sans leur attribuer les mêmes fonctions. Les termes « influence », « pluralisme » ou « dialogue » peuvent ainsi être conservés tout en étant associés à des priorités différentes. L'analyse doit dès lors porter sur les transformations que ces catégories subissent lorsqu'elles sont intégrées à des contextes nationaux spécifiques.

La recontextualisation introduit également une dimension critique. Van Leeuwen et Wodak (1999) montrent que les discours institutionnels ne se limitent pas à représenter la réalité : ils produisent aussi des formes de légitimation de certaines décisions, pratiques ou orientations. Les acteurs peuvent sélectionner certaines valeurs, en marginaliser d'autres et les articuler de manière à rendre leurs choix cohérents et légitimes.

Ce cadre est particulièrement pertinent pour l'étude de la Francophonie, dont le discours institutionnel mobilise un vocabulaire relativement stabilisé autour de la langue française, de la diversité, de l'influence, de la solidarité et du dialogue. La circulation de ces catégories entre l'espace multilatéral et les contextes nationaux n'implique cependant pas qu'elles conservent une signification identique. Chaque État peut en accentuer certaines dimensions, en atténuer d'autres ou les articuler à ses propres politiques éducatives, culturelles ou diplomatiques.

La comparaison France–Maroc ne cherchera donc pas une correspondance terme à terme entre les discours. Elle examinera la manière dont les mêmes catégories francophones sont réorganisées dans deux configurations distinctes : une tradition française de politique culturelle extérieure et de promotion internationale du français, d'une part, et un contexte marocain marqué par le plurilinguisme, les héritages postcoloniaux et des enjeux éducatifs et diplomatiques spécifiques, d'autre part. La différence entre les deux cas constitue ainsi le phénomène même que l'analyse cherche à expliquer.

L'analyse retiendra plusieurs opérations de recontextualisation inspirées principalement de van Leeuwen (2008) : sélection, omission, réorganisation, ajout, légitimation et évaluation. Elles permettront d'identifier, pour les catégories d'influence, de pluralisme et de dialogue, ce qui est maintenu, déplacé ou reformulé entre le langage institutionnel de la Francophonie et ses appropriations française et marocaine.

La recontextualisation discursive constitue ainsi le cadre d'analyse principal de cette recherche. Elle permet d'articuler les niveaux institutionnel et national et de passer d'une lecture descriptive des documents à une analyse comparative des transformations de sens, des priorités discursives et des mécanismes de légitimation. Le modèle gravitationnel des langues complète ce cadre en éclairant les positions fonctionnelles différenciées qu'occupent les langues dans les configurations étudiées.

2.4. Hiérarchisation des langues et modèle gravitationnel

L'analyse du pluralisme linguistique suppose de dépasser la simple coexistence des langues pour examiner les relations fonctionnelles qu'elles entretiennent. Dans les espaces multilingues, les langues n'occupent pas nécessairement les mêmes positions : certaines restent associées à des usages locaux, tandis que d'autres remplissent des fonctions éducatives, administratives, économiques ou internationales. La hiérarchisation linguistique renvoie ainsi à leur position relative dans un système de relations, et non à une différence intrinsèque de valeur.

Le modèle gravitationnel de Calvet (1999) permet de représenter cette organisation. Les langues sont reliées par les pratiques bilingues et plurilingues de leurs locuteurs et s'organisent entre langues périphériques, centrales, supercentrales et hypercentrale. Dans cette configuration, l'anglais occupe la position hypercentrale, tandis que le français, l'espagnol, l'arabe ou le chinois figurent parmi les langues supercentrales (Calvet, 1999). Cette organisation ne traduit toutefois aucune supériorité linguistique intrinsèque : elle résulte des réseaux de bilinguisme et des rapports de force qui les structurent.

De Swaan (2001) propose une conception comparable du système mondial des langues. Les communautés linguistiques y sont reliées par les locuteurs multilingues, tandis que la position d'une langue dépend notamment de sa capacité à connecter différents groupes et de la valeur communicationnelle qui lui est attribuée. Ces approches privilégient ainsi une lecture relationnelle : la place d'une langue dépend moins de son nombre de locuteurs ou de son statut juridique que des fonctions qu'elle remplit et des réseaux auxquels elle donne accès.

Cette distinction entre statut et fonction est particulièrement importante dans les configurations plurilingues. Une langue dépourvue de statut officiel peut conserver une forte valeur éducative, économique ou internationale. Messaoudi (2025) mobilise précisément le modèle gravitationnel pour analyser le paysage linguistique marocain et montre que le français y conserve une position fonctionnelle importante malgré l'absence de statut officiel. Le modèle permet ainsi de mettre en évidence les écarts entre reconnaissance juridique, usages sociaux et fonctions des langues.

Il doit néanmoins être utilisé avec prudence. Une représentation en niveaux peut donner l'impression de positions fixes, alors que celles-ci évoluent selon les transformations éducatives, économiques, technologiques et politiques. Une même langue peut occuper une position dominante dans certains secteurs et rester marginale dans d'autres. Les catégories

gravitationnelles doivent donc être comprises comme des outils de représentation des relations fonctionnelles, et non comme une classification définitive.

La centralité d'une langue ne résulte par ailleurs pas uniquement de son efficacité communicationnelle. Elle est aussi façonnée par l'histoire, les institutions et les rapports de pouvoir. Calvet (1999) souligne que les réseaux de bilinguisme portent les traces de rapports historiques et politiques, notamment de domination et de colonisation. Une lecture critique du modèle permet donc d'éviter de naturaliser la position dominante de certaines langues et de l'interpréter plutôt comme le produit de dynamiques sociales et historiques.

Dans cette recherche, le modèle gravitationnel complète l'approche de la recontextualisation discursive. Celle-ci permet d'analyser les transformations des significations et des discours, tandis que le modèle gravitationnel éclaire les configurations linguistiques dans lesquelles ils sont produits et appropriés. Il sera ainsi mobilisé comme cadre théorique complémentaire pour interpréter les relations entre statut, fonction et position des langues, sans en faire un modèle déterministe.

3. Méthodologie

3.1. Approche méthodologique, choix comparatif et constitution du corpus

Cette recherche adopte une démarche qualitative fondée sur une analyse documentaire comparative, complétée par une analyse discursive. L'analyse documentaire considère les documents comme des données de recherche à part entière et permet d'examiner systématiquement les représentations, les orientations et les catégories qu'ils véhiculent (Bowen, 2009). Elle est ici articulée au cadre de la recontextualisation discursive afin d'étudier non seulement la présence des notions d'influence, de pluralisme et de dialogue, mais également la manière dont elles sont sélectionnées, reformulées et reliées à des objectifs nationaux spécifiques.

Le choix comparatif de la France et du Maroc repose sur un contraste raisonné. La France occupe une position historique centrale dans la diffusion internationale du français et dispose d'une politique explicite de promotion de la langue et du plurilinguisme, notamment depuis la stratégie présentée en 2018 autour de l'apprentissage, de la communication et de la création en français (Présidence de la République, 2018). Le Maroc présente une configuration différente : le français n'y possède pas de statut officiel, mais il s'inscrit dans un environnement plurilingue structuré par les politiques éducatives et les relations internationales. La Vision stratégique

2015-2030 et la loi-cadre n° 51-17 constituent deux textes de référence de cette politique éducative (CSEFRS, 2015 ; Royaume du Maroc, 2019). La comparaison ne vise donc pas à établir une symétrie entre les deux pays, mais à examiner comment un langage francophone commun est recontextualisé à partir de positions historiques et sociolinguistiques différentes.

Le corpus primaire comprend douze documents institutionnels, stratégiques, législatifs et discursifs produits entre 2011 et 2024. Cette période débute avec la Constitution marocaine de 2011 et couvre les transformations contemporaines de la politique linguistique et francophone jusqu'au XIXe Sommet de la Francophonie de 2024. Le corpus est réparti en trois sous-ensembles de quatre documents chacun : OIF, France et Maroc.

<i>Sous-corpus</i>	<i>Documents retenus</i>	<i>Date</i>
<i>OIF</i>	Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030	2022
<i>OIF</i>	Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie	2022
<i>OIF</i>	Programmation 2024-2027	2023
<i>OIF</i>	Déclaration de Villers-Cotterêts	2024
<i>France</i>	Discours sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme	2018
<i>France</i>	Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme : 33 mesures	2018
<i>France</i>	Diversité linguistique et langue française en Europe	2021
<i>France</i>	Discours d'ouverture du XIXe Sommet de la Francophonie	2024
<i>Maroc</i>	Constitution du Royaume du Maroc	2011
<i>Maroc</i>	Vision stratégique de la réforme 2015-2030	2015
<i>Maroc</i>	Loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique	2019
<i>Maroc</i>	Intervention à la 39e Conférence ministérielle de la Francophonie	2021

Le sous-corpus de l'OIF constitue le niveau de référence permettant d'identifier le langage institutionnel commun autour de l'influence, de la diversité linguistique, de la coopération, de l'éducation et du numérique. Le Cadre stratégique 2023-2030 formalise notamment les principales orientations contemporaines de l'organisation (OIF, 2022). Les corpus français et marocain permettent ensuite d'observer les modalités nationales de réappropriation de ces catégories à travers des documents relevant respectivement des politiques linguistiques, éducatives et diplomatiques.

Le corpus primaire est distingué de la littérature scientifique secondaire. Les travaux mobilisés dans le cadre théorique, tels que ceux de Klinkenberg, Calvet, Fairclough, van Leeuwen, Messaoudi ou Nye, ne font pas l'objet du codage principal ; ils servent à construire les concepts et à interpréter les résultats. Les textes francophones antérieurs à 2011 peuvent également être mobilisés à titre de contextualisation historique sans être intégrés au corpus analysé. Cette délimitation vise à garantir une comparaison suffisamment précise et transparente entre le discours commun de l'OIF et ses recontextualisations française et marocaine.

3.2. Critères de sélection et procédure d'analyse

La sélection du corpus repose sur des critères définis en fonction de la problématique et de la comparabilité des documents. Ont été retenus les textes officiels ou institutionnels produits par l'OIF, les institutions françaises et les institutions marocaines entre 2011 et 2024, accessibles dans leur version intégrale et portant directement sur au moins une des dimensions étudiées : langue française, influence, pluralisme, dialogue, politiques éducatives ou transformations numériques. Les documents purement événementiels, redondants ou sans lien direct avec les objectifs de la recherche ont été exclus. Cette sélection raisonnée vise à privilégier la pertinence analytique plutôt que l'accumulation documentaire, conformément au principe selon lequel l'analyse documentaire qualitative suppose une sélection systématique des sources en fonction de la question de recherche (Bowen, 2009).

L'analyse a été conduite en plusieurs étapes. Une première lecture exploratoire a permis de contextualiser chaque document et d'identifier les passages directement liés aux trois catégories centrales de l'étude. Les textes ont ensuite été classés selon les trois sous-corpus OIF, France et Maroc, puis segmentés en unités de sens correspondant à des propositions, paragraphes ou séquences discursives développant une orientation identifiable. La construction d'un cadre de codage et la segmentation du matériau constituent des étapes centrales de l'analyse qualitative de contenu (Schreier, 2012).

Le codage a ensuite porté sur les occurrences contextualisées de l'influence, du pluralisme et du dialogue ainsi que sur leurs dimensions transversales, notamment l'éducation et le numérique. L'objectif n'était pas de comptabiliser mécaniquement la fréquence des termes, mais d'identifier les significations qui leur sont attribuées, les notions auxquelles ils sont associés et les finalités qu'ils contribuent à légitimer. Une même catégorie pouvait donc être retenue même en l'absence du terme exact lorsque le passage exprimait clairement la logique correspondante.

Enfin, les résultats du codage ont été comparés en deux temps. Le premier a consisté à confronter les documents français et marocains au langage institutionnel commun identifié dans le sous-corpus de l'OIF. Le second a porté directement sur les convergences et les divergences entre les deux cas nationaux. Conformément au cadre de la recontextualisation discursive, l'analyse a recherché les opérations de sélection, d'omission, de réorganisation, d'ajout et de légitimation par lesquelles des catégories communes acquièrent des fonctions différentes selon les contextes. Cette procédure permet ainsi de passer d'une lecture descriptive des documents à une analyse comparative des transformations de sens.

3.3. Catégories d'analyse, fiabilité et limites méthodologiques

L'analyse repose sur trois catégories principales directement issues de la problématique : l'influence, le pluralisme et le dialogue. L'influence renvoie aux références au rayonnement, à l'attractivité, à la diplomatie et à la présence internationale ; le pluralisme concerne la diversité linguistique, la coexistence des langues ainsi que leurs statuts et fonctions ; le dialogue recouvre les logiques de coopération, de médiation et d'interculturalité. L'éducation et le numérique sont traités comme des dimensions transversales lorsqu'ils participent à la reconfiguration de ces trois catégories.

<i>Catégorie</i>	<i>Principales dimensions observées</i>
<i>Influence</i>	Rayonnement, attractivité, diplomatie, présence internationale
<i>Pluralisme</i>	Diversité, plurilinguisme, statuts et fonctions des langues
<i>Dialogue</i>	Coopération, médiation, interculturalité
<i>Dimensions transversales</i>	Éducation, numérique

La cohérence de l'analyse a été recherchée par l'utilisation de cette même grille pour les trois sous-corpus et par une relecture différée des passages retenus afin de vérifier la stabilité de leur classement. Les extraits justifiant les interprétations ont été conservés et les résultats ont été systématiquement confrontés entre OIF, France et Maroc. Cette explicitation des catégories et des étapes d'analyse contribue à la transparence et à la crédibilité d'une recherche qualitative (Schreier, 2012 ; Nowell et al., 2017).

Cette démarche comporte néanmoins plusieurs limites. Premièrement, les documents institutionnels expriment principalement des orientations officielles et ne permettent pas, à eux seuls, d'établir les pratiques linguistiques effectives. Deuxièmement, la comparaison porte sur des corpus de nature partiellement différente — textes stratégiques, juridiques et discours politiques — ce qui impose de privilégier les logiques discursives communes plutôt qu'une

équivalence formelle entre documents. Enfin, le corpus de douze textes est volontairement délimité et ne prétend pas couvrir l'ensemble des politiques francophones, françaises et marocaines. Ces limites sont inhérentes à l'analyse documentaire, qui doit tenir compte du contexte de production, de la finalité et de la portée des documents étudiés (Bowen, 2009).

4. Analyse et discussion des résultats

4.1. Influence et usages stratégiques du français en France et au Maroc

L'analyse du sous-corpus de l'OIF montre que l'influence constitue désormais une catégorie explicite du langage institutionnel francophone. Le Cadre stratégique 2023-2030 présente « l'influence des francophones dans le monde » comme la boussole du positionnement de la Francophonie et lui attribue une dimension multilatérale, culturelle, économique, scientifique et médiatique (OIF, 2022). L'objectif dépasse ainsi le seul rayonnement du français pour inclure la capacité des acteurs francophones à intervenir dans différents espaces internationaux, la langue demeurant un socle de cette stratégie dans l'éducation, l'économie, les sciences et le numérique.

Dans le sous-corpus français, cette relation entre langue et influence est particulièrement explicite. Le discours de 2018 associe la diffusion du français aux réseaux culturels, aux médias, à l'économie et à l'action extérieure. Le renforcement de l'Institut français et des Alliances françaises doit notamment permettre de « retrouver » une capacité d'influence hors des frontières, tandis que médias et contenus numériques sont envisagés comme instruments de projection internationale (Présidence de la République, 2018). Le français apparaît ainsi comme une ressource de visibilité, d'attractivité et de présence internationale.

Cette stratégie ne relève toutefois pas d'une logique exclusivement défensive. Le discours de 2018 associe la Francophonie économique au plurilinguisme et rejette l'imposition d'une langue ou une rivalité systématique entre langues (Présidence de la République, 2018). Cette articulation nuance le modèle traditionnel du rayonnement et rejoint Gazeau-Secret (2010), qui identifie la Francophonie comme une composante de la diplomatie d'influence française fondée sur des réseaux culturels, éducatifs et institutionnels. Le corpus révèle cependant une extension de cette influence aux médias, à l'économie, à l'innovation et aux technologies.

Cette évolution apparaît plus nettement dans le discours français de 2024, où la Francophonie est qualifiée d'« espace d'influence diplomatique » et associée aux enjeux technologiques, à l'intelligence artificielle et à la régulation numérique (Présidence de la République, 2024). Entre

2018 et 2024, la recontextualisation française conserve donc une forte orientation vers l'influence, mais ses instruments se diversifient : les réseaux linguistiques et culturels sont désormais complétés par les espaces technologiques et normatifs.

Le sous-corpus marocain révèle une recontextualisation différente. Dans l'intervention de 2021 à la Conférence ministérielle de la Francophonie, la langue française n'est pas présentée comme un instrument de rayonnement national. Bourita (2021) insiste plutôt sur l'OIF comme espace politique de solutions, de co-développement, de stabilité et de solidarité. Il met en avant la participation marocaine aux opérations de maintien de la paix, à la coopération africaine et à l'élaboration de la stratégie numérique de la Francophonie 2022-2026. Le français fonctionne ainsi moins comme objet à diffuser que comme ressource d'insertion dans des réseaux multilatéraux et de valorisation des capacités diplomatiques du Maroc.

Cette observation rejoint et précise Abourabi (2019), pour qui le français et les réseaux francophones constituent des leviers de la diplomatie africaine marocaine à travers la coopération, la formation et la diplomatie d'expertise. Le corpus montre toutefois que cette mobilisation ne prend pas la même forme qu'en France : le Maroc ne cherche pas principalement à projeter sa langue, mais utilise un espace linguistique déjà constitué pour renforcer coopération, présence africaine et positionnement multilatéral. L'influence repose donc davantage sur la fonction relationnelle du français que sur son rayonnement propre.

La comparaison fait ainsi apparaître deux usages d'un même vocabulaire francophone. En France, la langue constitue une ressource stratégique dont il s'agit d'accroître l'attractivité, les usages et la visibilité ; au Maroc, elle fonctionne davantage comme une infrastructure relationnelle donnant accès à des réseaux de coopération et d'action diplomatique. Cette différence confirme l'intérêt de la recontextualisation : une même catégorie, celle de l'influence, est conservée mais associée à des finalités distinctes selon la position des acteurs.

Ce résultat nuance également une lecture de l'influence fondée uniquement sur le soft power. Nye (2008) rappelle qu'une ressource culturelle ne se transforme pas automatiquement en attraction. Dans les deux cas, la valeur stratégique du français dépend des usages auxquels il donne accès : la France cherche à convertir ses réseaux linguistiques, culturels et numériques en capacité d'attraction, tandis que le Maroc mobilise la francophonie comme ressource de connexion, de coopération et de positionnement diplomatique. L'influence apparaît donc comme le produit d'usages politiques et institutionnels spécifiques plutôt que comme une propriété intrinsèque de la langue.

Les résultats soutiennent ainsi la première proposition de recherche, selon laquelle la recontextualisation française reste structurée par le rayonnement, l'attractivité et la présence internationale. Ils précisent également la deuxième : au Maroc, l'usage stratégique du français repose davantage sur sa fonction de médiation dans les réseaux diplomatiques et de coopération. L'« influence des francophones » constitue donc une orientation commune, mais ses instruments et ses finalités diffèrent selon les contextes nationaux.

4.2. Pluralisme, dialogue et configurations linguistiques

Le sous-corpus de l'OIF présente le pluralisme linguistique comme une condition de légitimité de la promotion du français. La Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique adoptée à Djerba en 2022 associe explicitement la défense du français au respect du multilinguisme, y compris dans les organisations internationales, et prévoit une coopération avec les autres groupes linguistiques (OIF, 2022). Le langage francophone commun ne repose donc plus sur une logique d'exclusivité : le français est appelé à renforcer sa présence tout en coexistant avec d'autres langues. Cette articulation reste toutefois traversée par une tension entre objectif de rayonnement et reconnaissance du pluralisme.

Dans le corpus français, le discours de 2018 présente le plurilinguisme non comme une contrainte, mais comme une condition du développement du français. La stratégie rejette l'imposition d'une langue et la rivalité systématique entre langues, tout en valorisant l'apprentissage plurilingue, la traduction et les échanges interculturels (Présidence de la République, 2018). La promotion du français cherche ainsi à se légitimer par sa capacité à entrer en relation avec d'autres langues plutôt que par une logique strictement centralisatrice.

Cette ouverture reste néanmoins ambivalente, puisque le français conserve une fonction privilégiée dans les échanges économiques, culturels et internationaux. Le pluralisme français ne remet donc pas en cause l'objectif de renforcer sa position internationale. Ce résultat rejoint Klinkenberg (2017), pour qui l'intégration de la diversité dans le discours francophone ne signifie pas la disparition des hiérarchies linguistiques ; elle constitue plutôt un nouveau cadre de légitimation de la promotion du français.

La configuration marocaine relève d'une logique différente, le pluralisme y constituant d'abord une donnée institutionnelle et sociolinguistique interne. La Constitution de 2011 reconnaît l'arabe et l'amazighe comme langues officielles. Cette orientation est prolongée par la Vision stratégique 2015-2030, qui prévoit une diversification des langues d'enseignement, et par la loi-cadre n° 51-17, qui inscrit le plurilinguisme et l'alternance linguistique parmi les principes

de la réforme éducative (CSEFRS, 2015 ; Royaume du Maroc, 2019). Le pluralisme marocain possède ainsi ses propres fondements juridiques et éducatifs, indépendamment du seul discours francophone.

Cette institutionnalisation ne signifie toutefois pas équivalence entre les langues. Messaoudi (2025) souligne l'écart entre statut juridique et fonction effective : le français conserve des fonctions importantes malgré l'absence de statut officiel. Chakrani, Ziad et Lachkar (2025) montrent également que l'alternance linguistique dans l'enseignement scientifique s'inscrit dans des rapports historiques et socioéconomiques favorisant le maintien d'une position importante du français. Il convient donc de distinguer pluralisme institutionnel et égalité linguistique effective.

Le dialogue fait lui aussi l'objet d'une appropriation spécifique au Maroc. Dans son intervention de 2021, Bourita présente l'OIF comme un cadre de partage, de solidarité, de co-développement et de recherche de solutions communes. Le Maroc y valorise la coopération multilatérale, la stabilité régionale et les initiatives communes dans l'espace francophone (Bourita, 2021). Le dialogue est ainsi recontextualisé dans une logique diplomatique et relationnelle, où le français fonctionne principalement comme support de coopération.

La comparaison met ainsi en évidence deux formes de pluralisme. En France, il constitue surtout un principe de légitimation de la promotion internationale du français, fondé sur l'ouverture, la traduction et la coexistence avec d'autres langues. Au Maroc, il représente une caractéristique structurelle de l'environnement linguistique, organisée par les statuts juridiques, l'enseignement et l'alternance linguistique. Dans ce système, la valeur fonctionnelle du français peut dépasser son statut juridique.

Ces résultats précisent la deuxième proposition de recherche : la recontextualisation marocaine est davantage liée à la médiation et à la gestion d'une pluralité linguistique instituée, tandis que la France associe plus directement pluralisme et stratégie de rayonnement. Une convergence apparaît néanmoins : dans les deux cas, la légitimité contemporaine du français dépend moins de son exclusivité que de sa capacité à fonctionner dans des environnements multilingues. Pluralisme et dialogue deviennent ainsi des conditions de redéfinition des usages contemporains du français.

4.3. Éducation, numérique et recompositions contemporaines

L'éducation et le numérique apparaissent dans le corpus comme deux espaces majeurs de transformation du projet francophone. La Programmation 2024-2027 de l'OIF relie l'avenir du français à la qualité de son enseignement, à la circulation des contenus culturels et à leur visibilité numérique. Le programme consacré aux industries culturelles et à la découvrabilité vise notamment à renforcer la création, la diffusion et la présence en ligne des contenus francophones dans une logique plus large d'influence (OIF, 2023). Le numérique devient ainsi un espace où se croisent diversité culturelle, attractivité et capacité d'action.

En France, cette transformation numérique est étroitement liée à la politique éducative. Dès 2018, la stratégie pour la langue française prévoit le développement de dispositifs numériques d'apprentissage et l'accroissement de la présence des contenus scientifiques, culturels et académiques francophones en ligne (Présidence de la République, 2018). L'attractivité du français dépend donc à la fois de son apprentissage et de sa visibilité dans les espaces contemporains de production et de circulation des savoirs.

Le discours français de 2024 prolonge cette orientation en intégrant plus explicitement l'intelligence artificielle, l'innovation en source ouverte et la régulation des plateformes (Présidence de la République, 2024). La recontextualisation française évolue ainsi d'une stratégie de présence numérique vers une participation aux infrastructures et aux normes technologiques. Le numérique devient simultanément instrument de diffusion linguistique et espace d'influence.

Au Maroc, l'éducation constitue également un lieu central de recomposition, mais selon une autre logique. La Vision stratégique 2015-2030 définit l'alternance linguistique comme un outil pédagogique destiné à renforcer l'acquisition des langues par leur utilisation dans certaines matières, dans le cadre d'un plurilinguisme progressif (CSEFRS, 2015). Cette orientation est consolidée par la loi-cadre n° 51-17. L'éducation devient ainsi un espace où se négocient concrètement les positions relatives des langues.

Cette politique ne constitue toutefois pas une mise en œuvre neutre du plurilinguisme. Chakrani, Ziad et Lachkar (2025) montrent que le renforcement du français dans l'enseignement scientifique reste lié à des facteurs historiques, économiques et idéologiques. L'éducation participe donc à la redistribution des fonctions et de la valeur sociale des langues, le français conservant une fonction stratégique au-delà de son statut juridique.

La dimension numérique marocaine s'inscrit davantage dans une logique de développement et de coopération. Bourita (2021) souligne la contribution du Maroc à la Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 et la rapproche du Nouveau Modèle de Développement, où le numérique constitue un moteur de croissance. Contrairement au cas français, fortement associé à la projection linguistique et à l'influence, le numérique est ici davantage relié à la modernisation, à la coopération et au développement.

La comparaison révèle ainsi une convergence sur l'importance stratégique de l'éducation et du numérique, mais une différence de fonction. En France, ils prolongent une politique d'attractivité, d'innovation et de présence internationale du français ; au Maroc, ils participent davantage à la gestion du plurilinguisme, à la formation et à l'insertion dans des réseaux de coopération et de transformation économique. Dans les deux cas, la pertinence du français dépend désormais de sa capacité à circuler dans les systèmes éducatifs, les contenus numériques et les nouvelles infrastructures technologiques.

Ces résultats soutiennent la troisième proposition de recherche. France et Maroc convergent vers une conception du français comme ressource devant s'adapter aux transformations éducatives et numériques, sans pour autant produire une recontextualisation identique. La France privilégie davantage visibilité, innovation et influence, tandis que le Maroc articule le français à la diversification linguistique, au développement et à la coopération. Le langage commun de la Francophonie apparaît ainsi partagé, mais réorganisé selon les priorités propres aux deux États.

5. Conclusion

Cette recherche avait pour objectif d'analyser la manière dont la France et le Maroc recontextualisent le langage commun de la Francophonie autour de l'influence, du pluralisme et du dialogue. Fondée sur une analyse documentaire comparative de douze textes institutionnels produits entre 2011 et 2024, elle montre que ces catégories circulent entre l'espace francophone et les contextes nationaux sans conserver des fonctions identiques. La Francophonie apparaît ainsi comme un cadre discursif commun dont les significations sont réorganisées selon les trajectoires historiques, les configurations linguistiques et les priorités diplomatiques propres à chaque État.

Les résultats confirment la première proposition de recherche. En France, la recontextualisation du langage francophone demeure principalement structurée par le rayonnement, l'attractivité et la présence internationale. Le français est mobilisé comme une ressource stratégique appuyée

sur des réseaux culturels, éducatifs, médiatiques et économiques, auxquels s'ajoutent désormais le numérique, l'innovation et l'intelligence artificielle. Le plurilinguisme ne remplace toutefois pas cette logique de promotion : il contribue plutôt à la légitimer dans un environnement où la diversité et la coexistence des langues occupent une place croissante.

La deuxième proposition est également confirmée, tout en étant précisée. Au Maroc, le français est moins mobilisé comme objet de rayonnement que comme ressource de médiation, de coopération et d'insertion dans des réseaux multilatéraux. Cette fonction s'inscrit dans une configuration plurilingue où l'arabe et l'amazighe disposent d'un statut officiel, tandis que le français conserve une valeur importante dans l'éducation, certains secteurs socioéconomiques et les relations internationales. L'analyse montre ainsi que pluralisme institutionnel et égalité fonctionnelle entre les langues ne se confondent pas. La recontextualisation marocaine associe donc gestion de la pluralité linguistique interne et mobilisation du français comme support de coopération et de positionnement diplomatique.

La troisième proposition est également confirmée. Malgré leurs trajectoires distinctes, la France et le Maroc convergent vers une conception du français comme ressource articulée au plurilinguisme, au dialogue, à l'éducation et au numérique. Cette convergence reste différenciée : en France, ces dimensions soutiennent surtout la visibilité, l'innovation et l'influence internationale ; au Maroc, elles sont davantage liées à la diversification linguistique, à la formation, au développement et à la coopération.

La contribution de cette étude réside dans l'analyse de la Francophonie comme répertoire discursif recontextualisé selon les acteurs. Elle permet d'examiner les fonctions du français, les rapports de pouvoir et les formes de légitimation qui l'accompagnent. Les résultats montrent que son attractivité dépend de son insertion dans des environnements plurilingues, éducatifs et numériques. L'étude reste limitée par la nature institutionnelle et la taille du corpus. Des recherches ultérieures pourraient confronter ces résultats aux pratiques et perceptions des acteurs ou à d'autres contextes francophones.

Références

- Abourabi, Y. (2019). Le Maroc francophone : identité et diplomatie africaine. *Revue internationale des francophonies*, 6. <https://doi.org/10.35562/rif.966>
- Bernstein, B. (1990). *The structuring of pedagogic discourse: Class, codes and control* (Vol. 4). Routledge.
- Bourita, N. (2021). *Intervention à la 39e Conférence ministérielle de la Francophonie*. Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.
- Bowen, G. A. (2009). Document analysis as a qualitative research method. *Qualitative Research Journal*, 9(2), 27–40. <https://doi.org/10.3316/QRJ0902027>
- Byram, M. (2021). *Teaching and assessing intercultural communicative competence: Revisited*. Multilingual Matters.
- Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Plon.
- Cenoz, J. (2013). Defining multilingualism. *Annual Review of Applied Linguistics*, 33, 3–18. <https://doi.org/10.1017/S026719051300007X>
- Chakrani, B., Ziad, A., & Lachkar, A. (2025). Paradoxes of language policy in Morocco: Deconstructing the ideology of language alternation and the resurgence of French in STEM instruction. *Languages*, 10(6), 135. <https://doi.org/10.3390/languages10060135>
- Chaubet, F. (2004). L'Alliance française ou la diplomatie de la langue (1883-1914). *Revue historique*, 632(4), 763–785. <https://doi.org/10.3917/rhis.044.0763>
- Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. (2015). *Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion : Vision stratégique de la réforme 2015-2030*.
- Cull, N. J. (2008). Public diplomacy: Taxonomies and histories. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 616(1), 31–54. <https://doi.org/10.1177/0002716207311952>
- de Swaan, A. (2001). *Words of the world: The global language system*. Polity Press.

Ennaji, M. (2005). *Multilingualism, cultural identity, and education in Morocco*. Springer.

<https://doi.org/10.1007/b104063>

Fairclough, N. (2003). *Analysing discourse: Textual analysis for social research*. Routledge.

Gazeau-Secret, A. (2010). Francophonie et diplomatie d'influence. *Géoéconomie*, 55(4), 39–56. <https://doi.org/10.3917/geoec.055.0039>

Hourquebie, F. (2023). Langue française, Francophonie politique et diplomatie. *Pouvoirs*, 186(3), 89–98. DOI : 10.3917/pouv.186.0089

Klinkenberg, J.-M. (2017). La francophonie comme idéologie. Mythes et réalités d'un discours sur la diversité culturelle. *Revue de l'Université de Moncton*, 48(1), 11–39.

<https://doi.org/10.7202/1043559ar>

Lequesne, C. (2021). *Diversité linguistique et langue française en Europe*. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Messaoudi, L. (2025). La langue française au Maroc : statut et fonction revisités. *Langues, cultures et sociétés*, 10(2), 102–110.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2018). *Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme : 33 mesures*. Dossier de presse, 20 mars 2018.

Nowell, L. S., Norris, J. M., White, D. E., & Moules, N. J. (2017). Thematic analysis: Striving to meet the trustworthiness criteria. *International Journal of Qualitative Methods*, 16(1), 1–13. DOI: 10.1177/1609406917733847

Nye, J. S., Jr. (2008). Public diplomacy and soft power. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 616(1), 94–109.

<https://doi.org/10.1177/0002716207311699>

Organisation internationale de la Francophonie. (2022). *Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030*.

Organisation internationale de la Francophonie. (2022). *Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie*.

Organisation internationale de la Francophonie. (2023). *Programmation 2024-2027*.

Organisation internationale de la Francophonie. (2024). *Déclaration de Villers-Cotterêts*. XIXe Sommet de la Francophonie, 5 octobre 2024.

Présidence de la République. (2018). *Discours d'Emmanuel Macron à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme*.

Présidence de la République. (2024). *Discours du Président de la République à l'occasion de l'ouverture du XIXe Sommet de la Francophonie*.

Royaume du Maroc. (2011). *Constitution du Royaume du Maroc*. Bulletin officiel n° 5964 bis du 30 juillet 2011.

Royaume du Maroc. (2019). *Loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique*.

Schreier, M. (2012). *Qualitative content analysis in practice*. SAGE.

van Leeuwen, T. (2008). *Discourse and practice: New tools for critical discourse analysis*.

Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780195323306.001.0001>

van Leeuwen, T., & Wodak, R. (1999). Legitimizing immigration control: A discourse-historical analysis. *Discourse Studies*, 1(1), 83–118.

<https://doi.org/10.1177/1461445699001001005>

Vigouroux, C. B. (2013). Francophonie. *Annual Review of Anthropology*, 42, 379–397.

<https://doi.org/10.1146/annurev-anthro-092611-145804>

Zakhir, M., & O'Brien, J. L. (2017). French neo-colonial influence on Moroccan language education policy: A study of current status of Standard Arabic in science disciplines.

Language Policy, 16, 39–58. <https://doi.org/10.1007/s10993-015-9398-3>